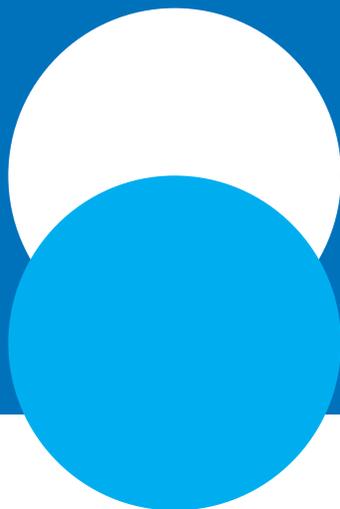


Privilégier l'insertion grâce au dispositif des clauses sociales



gironde.fr/rsa



Pourquoi une clause d'insertion ?

L'objectif

Promouvoir l'emploi des publics en insertion.

La démarche

Favoriser l'**insertion professionnelle** et le **recrutement des personnes éloignées de l'emploi** dont les allocataires du RSA, en utilisant comme levier la commande publique.

La clause d'insertion : une diversité d'actions

- **Faire de l'insertion l'objet du marché :**
l'activité est alors au service de la démarche d'insertion.
- **Réserver des marchés publics ou des lots d'un marché public :**
 - ▶ à des structures de l'Insertion par l'Activité Économique.
 - ▶ à des entreprises adaptées, des Établissements et Services d'Aide par le Travail ou des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou personnes défavorisées.
- **Réserver la réalisation d'heures de travail** pour des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

L'intérêt de la clause d'insertion du point de vue...

... des entreprises :

- Mobiliser une **main-d'œuvre du territoire**, identifiée par les services du Département.
- Bénéficier de l'**accompagnement** des Chargés de Relations Entreprises du Département.
- S'inscrire dans une **démarche de responsabilité citoyenne et sociale**.

... des donneurs d'ordre :

- Promouvoir l'insertion professionnelle des **personnes éloignées de l'emploi**.
- Proposer des **emplois de proximité**.
- Intégrer dans les marchés publics des objectifs de **développement durable** conciliant les logiques économiques, sociales et environnementales.

... des bénéficiaires :

- Accéder à un contrat de travail avec des **opportunités locales** d'emploi
- Bénéficier d'un **accompagnement personnalisé :**
 - ▶ aide à la levée des freins (Mobilité, logement, santé ...)
 - ▶ accompagnement au projet professionnel
- Évoluer vers un **emploi durable**.

Un interlocuteur unique

Le Chargé de relations entreprises du Département est présent pour :

Conseiller les entreprises :

L'entreprise a le choix entre trois modalités :

- Le recrutement direct dans l'entreprise ;
- Le recours à la co-traitance ou à la sous-traitance ;
- La mutualisation des heures d'insertion.

Selon la modalité choisie, le chargé de relations entreprises assure la **mise en relation directe** avec des personnes ou des structures d'insertion du territoire.

Soutenir les donneurs d'ordre :

Le chargé de relations entreprises :

- Accompagne à la rédaction des articles des pièces du marché intégrant une clause sociale.
- Assure le suivi de la réalisation des heures de clause d'insertion.
- Rend compte des résultats de cette action.

Le donneur d'ordre peut s'appuyer sur le **conseil**, l'**expertise** et le **soutien** des Chargés de Relations Entreprises pour la mise en place de la clause d'insertion dans ses marchés.

Accompagner les bénéficiaires :

- Le chargé de relations entreprises met le candidat en contact direct avec l'entreprise en favorisant le principe 1 poste / 1 candidat.
- Assure son suivi pendant la durée du contrat.
- Négocie avec l'entreprise les suites de parcours envisageables.

Les personnes en recherche d'emploi bénéficient d'un **contrat de travail de droit commun** et d'une **rémunération réglementaire**.



Coordonnées :

Département de la Gironde
Direction des politiques d'inclusion et d'insertion
Hervé MINVIELLE
Chef du Service Insertion et dispositif RSA
05 56 99 33 33, poste 5578
h.minvielle@gironde.fr

Vos Chargés de Relations Entreprises :

Muriel LOIACONO
06 23 07 51 38
05 56 99 33 33, poste 6175
m.loiacono@gironde.fr

Yannick MENARD
06 23 07 81 35
05 56 99 33 33, poste 61 77
y.menard@gironde.fr

Didier RAVELLI
06 23 07 81 25
05 56 99 33 33, poste 61 73
d.ravelli@gironde.fr

Christine HERNANDEZ
05 56 33 33, poste 3943
06 03 38 16 86
c.hernandez@gironde.fr